

ENQUETE PUBLIQUE

DEPARTEMENT DU TARN et GARONNE (82)

COMMUNE DE MONTRICOUX

REVISION ALLEGEE N°1

Du

PLAN LOCAL D'URBANISME

Du vendredi 18 janvier 2019

Au vendredi 2 février 2019

CONCLUSIONS

Du Commissaire Enquêteur

Par arrêté du 02 janvier 2019, le maire de la commune MONTRICOUX, dans le TARN ET GARONNE (82), 1200 habitants environ, prescrit une enquête publique unique. Elle concerne la modification N° 3 du plan local d'urbanisme (PLU) et la révision allégée n°1 de la commune. Ces conclusions concernent la révision allégée N°1 qui fait suite à de nombreuses délibérations du conseil municipal.

La révision allégée N°1 du PLU est lancée par délibération du conseil municipal de la commune de MONTRICOUX, le 29 août 2017, conformément à l'article L.153-34 du code de l'urbanisme. En effet, la commune souhaite créer une salle polyvalente au hameau Saint Laurent, hors village et bien identifié par les Montricounais. Par ailleurs la commune y dispose d'un terrain et le site est bien desservi. Cette zone comprend de nombreux lieux-dits, des logements évalués à 77 et regroupe un nombre d'habitants relativement important. La commune veut offrir à cette population un service regroupé. La parcelle de 4040 m² serait classée en zone Np (construction en zone agricole ou naturelle) et permettrait la construction d'une salle polyvalente. La surface à reclasser est composée actuellement de 2 parties F203 en zone A (agricole) et F202 en zone B (Naturelle correspondant à un site archéologique). Le projet ne porte pas atteinte aux grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

A proximité se situe une église classée fortement identifiable. La salle servirait, pêle-mêle, de petite salle de fêtes à usages multiples et variés, pouvant accueillir 60 à 70 personnes et permettant le dépôt de matériel. Elle serait utilisée, par les associations, les familles, les chasseurs pour la découpe des animaux avec une chambre froide.

L'enquête publique a eu lieu du vendredi 18 janvier 2019 au vendredi 22 février 2019. 3 permanences ont été programmées. J'ai dû les prolonger pour enregistrer les observations des personnes rentrées dans la salle d'attente avant l'heure de fermeture. Elles se sont tenues dans la salle des mariages de la mairie. La pièce est d'accès aisé, accessible aux handicapés et isolée du hall d'accueil. Ce dernier tient lieu de salle d'attente pour le public très nombreux. La confidentialité est assurée. D'un commun accord avec madame le Maire, pour faciliter la participation du public, elle sera volontairement, d'une durée plus longue que le prévoit la réglementation en vigueur. Par ailleurs, une permanence sera programmée un samedi matin.

La publicité a respecté la réglementation en vigueur avec en outre une information complémentaire (Bulletin municipal etc.). Toutefois, il est à noter que les premiers avis d'enquête publique dans les 2 journaux ont paru avec 1 jour de retard. Par ailleurs, l'arrêté d'ouverture de l'enquête présente une erreur. C'est l'adresse de la boîte mail de la mairie qui est mentionnée au lieu du site. Ce dernier est prévu pour consulter le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur. Cette erreur n'a pas eu d'incidence sur la publicité et le déroulement de l'enquête publique. Elle a été relevée par Maître Pierre EGEA-AUSSEUIL, avocat à la Cour, représentant l'association « Défense, environnement, patrimoine et nature » commune de Montricoux.

Michel FERNANDEZ a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision du Tribunal Administratif de TOULOUSE en date du 22 octobre 2018.

Une réunion de travail pour préparer l'enquête publique a été programmée le 13 novembre 2018. Sont présents : Mme le maire, Fabienne PERIN-

SAVIGNAC, Mme FILLON Georgette, 1^{ère} Adjointe, monsieur Gérard BOUISSET, Adjoint, monsieur Stéphane LACHAUX, maître d'œuvre.

Le dossier présenté au public permet aux consultants d'en mesurer les enjeux. Le cas échéant, ma référente et interlocutrice, madame le Maire et le personnel présent en mairie étaient en mesure de m'apporter les précisions nécessaires.

L'enquête s'est déroulée dans un climat de confiance et serein malgré une forte conviction des opposants au projet de salle polyvalente. Certains d'entre eux, 5 personnes, à cause des incidences sur leur vie privée, justifiées ou non, montreront des signes d'un fort impact psychologique voire traumatique que je ne sais pas mesurer. Par ailleurs, des personnes m'ont fait part de menaces et/ou d'intimidations pour justifier leur anonymat et/ou la signature ou non d'une des pétitions.

Conformément aux dispositions prévues, le dossier et le registre d'enquête sont restés consultables, en mairie, pendant toute la durée de l'enquête publique. Le dossier des débats publics est consultable en permanence. Tous les documents que j'ai demandés ont été mis à ma disposition.

Le mardi 26 février s'est tenue de 09 h 15 à 10 h 00 la rencontre avec le responsable du projet, madame le Maire. La réunion a eu lieu dans son bureau. La synthèse de l'ensemble des observations du commissaire enquêteur sont laissées sur support papier et dématérialisées.

De nombreuses observations ont été déposées notamment par les opposants au projet de la salle polyvalente. Deux pétitions appuient leurs requêtes. Elles représentent au moins 500 signatures voire plus en fonction du décompte. Elles sont soutenues par des associations, confirmées, détaillées et expliquées par un avocat. Ces observations peuvent se résumer ainsi : Elles se déclinent en une critique du comportement de Madame le maire sur la concertation, l'information, contre le projet pour des raisons multiples et variées, pourquoi une salle polyvalente à cet emplacement, pourquoi ne pas rechercher un autre emplacement, pourquoi ne pas réhabiliter la salle polyvalente existante, une énumération des nuisances envisageables (destruction d'espèces protégées, sonores, traitements des eaux usées et pluviales, archéologiques et architecturales, bilan carbone, augmentation de l'accidentologie), augmentation des impôts locaux, remise en cause de l'intérêt général du projet... Je suis clairement informé, qu'en tout état de cause, si le projet était retenu, il y aurait de nombreux recours juridiques.

A contrario, une observation appuyée par une pétition de 44 signatures demande la création d'un local de découpe pour les chasseurs. Si possible annexée à la salle polyvalente car l'emplacement leur convient et ferait faire des économies d'énergie. Les chasseurs n'ont pas à ce jour de local de découpe reconnu conforme à la réglementation en vigueur.

Les Personnes Publiques Associées (PPA) n'émettent pas formellement d'avis défavorables. Ainsi 2 PPA émettent un avis favorable, les autres PPA mentionnent de fortes réserves et demandent à être étroitement associés à l'éventuelle réalisation de la salle polyvalente.

Les opposants développent des arguments subjectifs. Ils visent l'intérêt général, le comportement de madame le maire, la qualité de l'information et la concertation. Les références juridiques en appui de leurs observations ne me paraissent

pas évidentes. Les observations concrètes et importantes restent verbales. Les opposants n'apportent pas de preuves formelles comme des études pour contredire celles qui sont versées au dossier d'enquête publique. Je fais allusion notamment aux espèces protégées, au bilan carbone, à l'augmentation de l'accidentologie. Par ailleurs, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), affirme que le traitement des eaux usées et pluviale ne posent pas de problème. Je pense et je peux les comprendre, derrière toutes ces observations, que des Montricounais veulent préserver la tranquillité de la zone, du hameau SAINT LAURENT et protéger la qualité du site avec notamment son église vernaculaire. Le nombre d'opposants, les inquiétudes, le bouleversement ressenti par les Montricounais et notamment ceux qui habitent le secteur de SAINT LAURENT, ne me laissent pas indifférents et doivent être pris en compte. Pour expliquer la situation actuelle, j'ai pu constater 3 phases. Tout d'abord, lorsque le projet a été retenu par la commune en 2017, les opposants n'étaient pas nombreux. Peu de personnes se sentaient concernées. Ensuite, il y a eu la concertation avant l'enquête publique. Le bilan fait état d'une vingtaine de personnes et ne laisse pas présager une telle opposition. Enfin, il y a eu l'officialisation de l'enquête publique avec une opposition au projet qui s'est organisée, a fait boule de neige et/ou l'effet papillon. Une histoire de clochemerle n'est pas à exclure. A ce jour, les opposants ne présentent pas d'éléments fondamentaux et substantiels déterminants.

Le maître d'ouvrage prend en compte l'ensemble des problèmes de la commune pour essayer de les résoudre. Sa fonction de Maire lui confère cette mission. Son information sur le présent projet et la publicité sont satisfaisants. Si son mode de concertation est décrié, il n'en a rien été à mon égard et je n'ai pas la possibilité de vérifier son comportement à l'encontre des opposants au projet de la salle polyvalente. Pour défendre l'intérêt général, elle s'appuie aussi, sur la quasi-unanimité de son conseil municipal, sur le dossier et les avis des PPA, sur les services compétents comme SPANC en matière d'eau usée et d'eau de pluie. Son maître d'œuvre lui garantit la procédure juridique. Les études officielles mentionnent entre autres qu'il n'y aura pas de problème environnemental, écologique et notamment sur les espèces protégées. Par ailleurs, elle s'engage et notamment dans le PV DE SYNTHÈSE joint au dossier, à solliciter et à intégrer à chaque étape, les conseils des PPA. Je considère qu'elle a la légitimité pour continuer à étudier le projet. La présente enquête concerne uniquement le changement de classement des parcelles concernées. Madame le Maire m'a paru surprise par la tournure des événements. Elle doit se donner le temps de prendre en compte les inquiétudes des Montricounais et analyser les éléments versés au dossier d'enquête par les opposants au projet de salle polyvalente.

En résumé, je pense que Madame le Maire doit prendre le temps d'analyser la nouvelle situation. Elle est liée à une forte mobilisation de la population contre le projet de la salle polyvalente, certes tardive mais bien réelle. Ceci ne l'engage pas directement pour influencer sa décision mais permettrait de répondre aux arguments des opposants. Ces derniers pourraient en appui de leurs affirmations fournir des études, des expertises pour les opposer aux éléments en possession du MO. Ce délai pourrait également permettre de rassurer et apaiser une partie des opposants pour retrouver un peu de sérénité. Il existe un risque de recours devant les tribunaux et voir la situation

tourner à la foire d'empoigne. En outre, il paraît indispensable de trouver une solution pour que les chasseurs disposent d'une salle de découpe conforme et contrôlée selon les normes en vigueur.

Après la consultation du dossier, la visite sur les lieux, le déroulement de l'enquête et au vu de ce qui précède, j'émetts UN AVIS FAVORABLE à la révision allégée N° 1 du PLU de MONTRICOUX (82),

Sous la réserve d'organiser un référendum local sur le sujet, conformément au Code Général des Collectivités Locales.

Fait à ALBI le 21 mars 2019

Le commissaire enquêteur



Michel FERNANDEZ